

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°13/2022**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : seize mars deux mille vingt-deux

Date de la séance du Comité syndical : vingt-trois mars deux mille vingt-deux

Le **24 MARS 2022**

Bureau du courrier

Membres présents :

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Sébastien BLANC, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIÈRE, Hubert FONTAINE, Noël LAFOURCADE, Jean-Paul ITIER, Philippe MARTIN (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Jean-Pierre NEPHTALI, Jérémy PIC, Christian SAINT LÉGER, Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, dont en visioconférence : Alexandre BENEZET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Alain RAYNALDY.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Jean-Baptiste BARTHELÉMY (PNR Aubrac), Laurent BERTHELOT (Région Occitanie), Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Anne GÉLY (DDT 48), Marc SCHWANDER (Trésorier principal – SGC de Mende), Florian BONIELLO, Pierre-Etienne VIGUIER, Guillaume CANAR, Zoé LEVALLOIS, Zouhir OIHI (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELLY**OBJET : Autorisation d'engagement de l'expertise du bassin versant du ruisseau de Maison Rouge
dans la traversée de Marvejols**


En attendant la mise en œuvre d'un nouveau PPG à l'horizon 2023, en concertation avec la commune de Marvejols et la Communauté de Communes du Gévaudan et suite à différents désordres hydromorphologiques observés récemment, il est nécessaire de programmer une expertise du bassin versant du ruisseau de Maison Rouge dans la traversée de Marvejols courant 2022.

Sur la base de plusieurs devis de bureaux d'études spécialisés qui ont été demandés par le technicien et qui devront faire l'objet d'un choix de la part des collectivités concernées, le montant estimatif de la l'expertise s'élèverait à environ 12 000 € TTC.

Cette dépense englobe :

- État des lieux sur les 2 km de cours d'eau et sur le bassin versant (analyse du lit mineur, des berges, de la ripisylve, des zones humides, des infrastructures, des zonages environnementaux, évolution dans le temps de l'occupation du bassin versant, gestion des eaux pluviales, ...),
- Expertise hydraulique : estimation des débits générés par le bassin versant, calculs des capacités hydrauliques d'ouvrages ou de secteurs clés,
- Définition des enjeux et des scénarii d'aménagements pour répondre aux problématiques observées avec des niveaux d'ambition différenciés (schéma de principe, enveloppe financière, subventions, contraintes règlementaires...),
- Conclusions de l'étude-faisabilité et présentation au mandant.

NB : à ce stade de définition de faisabilité, l'offre ne comprend pas la réalisation d'études hydrologique/hydraulique poussées, topographique par géomètre expert et inventaire faune-flore.

Paraphe : 

page n°- 23 -

Le financement prévisionnel de cette mission d'expertise est prévu de la manière suivante (sous réserve des arrêtés attributifs de subvention) :

Financeurs	Taux d'aide
Agence de l'eau Adour-Garonne	50 % / HT
Conseil Régional Occitanie	à définir
Conseil Départemental de la Lozère	à définir
Autofinancement des collectivités concernées	20 à 50 %

Ainsi, il convient :

- de programmer cette étude du bassin versant du ruisseau de Maison Rouge dans la traversée de Marvejols courant 2022.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- d'autoriser le technicien rivière à accompagner cette démarche,
- de solliciter les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- de prévoir le transfert de la dépense correspondante au budget 2022 du syndicat
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **PROGRAMME** cette étude du bassin versant du ruisseau de Maison Rouge dans la traversée de Marvejols courant 2022.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- **AUTORISE** le technicien rivière à accompagner cette démarche,
- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- **PRÉVOIT** le transfert de la dépense correspondante au budget 2022 du syndicat
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 24 mars 2022

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 24 mars 2022

Le Président,

Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **24 MARS 2022**

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr